

CANDIDAT·ES AUX CONCOURS

ETUDIANT·ES EN M1 ET M2 MEEF, AED EN PREPRO ET AUTRES CANDIDAT·ES

Vous voulez devenir professeur·e ou CPE ?

Vous voulez devenir prof ou CPE... et vous avez raison !

***Un rapport officiel affirme que d'ici 2030, il y aurait plus de postes d'enseignant·es
à pourvoir que de postes d'ingénieurs en informatique.***

***5,7 millions d'élèves sont scolarisé·es dans le second degré, l'État doit donc recruter plus
et attirer les étudiant·es vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation !***

**Le SNES-FSU,
syndicat majoritaire
dans les collèges et
les lycées, est là
pour vous
accompagner dès
cette année.**



Le SNES-FSU et ses militant·es se battent pour :

- ▶ **UN SALAIRE DE DÉBUT DE CARRIÈRE REVALORISÉ ;**
- ▶ **UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS ;**
- ▶ **UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE** pour tous les étudiant·es ;
- ▶ **DES PRÉRECRUTEMENTS DÈS LA LICENCE**, avec un vrai salaire, sans autre contrepartie que l'engagement à passer les concours et servir l'État en cas de réussite pour une durée déterminée ;
- ▶ **UNE FORMATION UNIVERSITAIRE INTÉGRANT TOUS LES ASPECTS DU MÉTIER** (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner), située avant le concours et progressive de la licence au master ;
- ▶ **UNE AUGMENTATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL** en M1 et M2 MEEF ;
- ▶ **DES CONCOURS À BAC +5 OUVERTS À TOUS ET TOUTES ;**
- ▶ **UNE ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LE MÉTIER** : un tiers-temps en responsabilité sur le service du tuteur ou de la tutrice, à plein traitement, après le concours, le reste du temps étant consacré à la formation.

S'INSCRIRE AU CONCOURS ●●●●●●●●●●



Quelle que soit votre situation, il faut vous inscrire en ligne aux épreuves du ou des concours (en 2023, entre le 3 octobre et le 7 décembre, à vérifier sur notre site) :

- ▶ sur www.devenirenseignant.gouv.fr pour les professeur·es ;
 - ▶ sur www.education.gouv.fr/concoursCPE pour les CPE.
- Vérifiez les dates sur notre site. Elles sont impératives !

Quelques conseils :

- ▶ n'attendez surtout pas le dernier jour,
- ▶ conservez la page récapitulative de votre inscription,
- ▶ conservez votre numéro de candidat·e.

⚠ Attention aux adresses électroniques et postales que vous communiquez : elles seront utilisées par l'administration pour vous contacter et envoyer les convocations, au plus tard dix jours avant la première épreuve. Il est possible de s'inscrire à plusieurs concours ou sections d'un même concours, mais pas d'un même concours dans le public et dans le privé.

Attention au calendrier et aux choix que vous devrez faire.

⚠ Attention, être convoqué·e ne préjuge pas que votre candidature est recevable. La vérification peut avoir lieu y compris après publication des résultats. N'hésitez pas à nous consulter, en amont, en cas de doute !

PRÉPARER LES CONCOURS ●●●●●●●●●●

En plus de suivre les cours de préparation aux concours, vous pouvez consulter :

- ▶ les lettres de cadrage des sujets,
- ▶ les sujets et les rapports du jury des années précédentes (devenirenseignant.gouv.fr),
- ▶ les sites des associations disciplinaires (conseils de lecture, analyse des sujets, veille scientifique...),
- ▶ le site du SNES-FSU rubrique « pratiques professionnelles » (ressources et réflexions pour penser son métier) <https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>,
- ▶ le site de la maison d'édition du SNES-FSU, ADAPT : www.adapt.snes.edu.
- ▶ vous pouvez également vous inscrire sur les réseaux sociaux aux groupes d'étudiant·es préparant le concours.

LES PARCOURS VERS LE CONCOURS ●●●●●●●●●●

Depuis 2022, il faut être inscrit·e en M2 pour passer le CAPES, le CAPET et le concours CPE externes, ou être déjà titulaire du M2. Avant la dissolution de l'assemblée nationale, le gouvernement de Gabriel Attal prévoyait une nouvelle réforme, portant le CAPES, le CAPET et le concours CPE externes à la fin de la L3. Les deux versions du concours externes (2022, 2025) devraient coexister aux sessions 2025 et 2026. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le maintien de la réforme est incertain, et les modalités de sa mise en œuvre plus encore. Renseignez-vous sur notre site !

		Concours CAPES, CAPET, CPE créé en 2022, épreuves en fin de M2		Concours CAPES, CAPET, CPE projeté en 2025 (réforme Attal), épreuves en fin de L3	
Licence	L1	Licence classique		Licence classique (L1, L2)	
	L2	Licence classique	License aménagée		
	L3		AED Prépro.	L3 et préparation concours	
Master	Master recherche	Master MEEF avec stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 puis stage d'observation et de pratique accompagnée ou contrat d'alternance en M2	Master M2E (exMEEF)	Pour les titulaires d'une seule L3, année de M1 à l'ENSP comme élève fonctionnaire (rémunération 1400 euros net)	
				Année de fonctionnaire stagiaire en M2, Mi-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée mi-temps à l'ENSP en formation (rémunération de 1800 euros net)	
			SOPA	AED prépro (M1 et M2) ou ECA (M2)	
		Année de fonctionnaire stagiaire Mi-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée Mi-temps à l'INSPÉ en formation	Plein-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée, 10 à 20 jours de formation	Quelle que soit la situation, l'année de stage est rémunérée à temps plein, mais certaines indemnités sont attribuées au prorata de la quotité travaillée.	

L'AFFECTATION EN STAGE APRÈS LE CONCOURS ●●●●●●●●●●



En mai de l'année du concours, après les résultats d'admissibilité des concours externes, les admissibles ou admis·es doivent faire en ligne des vœux d'affectation ou de report sur la plateforme SIAL. Consultez le site

du SNES-FSU pour connaître les dates et les modalités, fixées chaque année courant avril. N'hésitez pas à nous contacter : en cas d'erreur de votre part, le Ministère donne rarement suite aux demandes de modification après la fermeture de la plateforme. Sont notamment pris en compte :

- ▶ les situations familiales (rapprochement de conjoint·e, autorité parentale conjointe),
- ▶ les situations médicales (RQTH, BOE),
- ▶ les situations de services antérieurs (fonctionnaire, ex non-titulaire, AEd, etc.),
- ▶ le rang au concours.

